



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 114 d) de l'ordre du jour

### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Steven Ssenabulya **Nkayivu** (Ouganda)

1. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 14<sup>e</sup> séance, le 2 novembre, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Note du Secrétaire général concernant le siège du Comité des commissaires aux comptes qui deviendrait vacant le 30 juin 2008, à l'expiration du mandat de l'un des membres du Comité (A/62/104);
  - b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement chinois avait proposé de nommer le Vérificateur général du Bureau de la vérification générale des comptes de la Chine membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2008 (A/C.5/62/7).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer le Vérificateur général du Bureau de la vérification générale des comptes de la Chine membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2008 (voir par. 4 ci-après).



### **Recommandation de la Cinquième Commission**

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Vérificateur général du Bureau de la vérification générale des comptes de la Chine membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---